

Convocation à l'assemblée générale annuelle de l'association COUR DES MARGUERITES

le jeudi 4 décembre 2025 en visioconférence à 21h

Conformément à nos statuts, cette assemblée générale ordinaire se tiendra en ligne.

Quorum

L'association comptait 525 membres au moment de l'envoi de la première convocation à la présente assemblée générale, soit le 5 novembre. De ce fait, le quorum étant de 20 % des membres ayant droit de vote, il se situe aujourd'hui à 105 membres à jour de leurs cotisations, inscrits présents ou représentés.

Le quorum de l'assemblée générale en première convocation n'ayant pas été atteint, l'assemblée générale en seconde convocation du jeudi 4 décembre 2025 sera délibérative.

Pouvoir

Si vous n'avez pas la possibilité de participer à cette assemblée générale, [vous pouvez désigner un·e représentant·e, membre de l'association à jour de sa cotisation, et nous faire parvenir le pouvoir \(y compris par courriel\) au plus tard 4 jours avant cette assemblée générale](#). Pour rappel, le pouvoir doit être nominatif (le cas échéant, mettre la personne désignée en copie du courriel), un membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir.

Connexion

Lors de cette assemblée générale en ligne, nous recourrons à une plateforme sécurisée permettant de valider les votes et d'identifier les participant·e·s. [Vous recevrez à ce propos les informations détaillées le mardi 18 novembre dans la journée \(ajoutez-nous dans votre carnet d'adresses ou vérifiez vos spams\)](#).

Appel à candidatures

[Plusieurs postes sont à pourvoir au conseil d'administration. Celui-ci se réunit quatre fois par an, généralement en visioconférence. Son rôle est essentiel, il définit les orientations de l'association, détermine la politique tarifaire, procède à l'élection du bureau.](#) En raison du vote électronique, le nom des candidat·e·s devra être connu à l'avance, au moins 48h avant le début de l'assemblée générale. N'hésitez pas à nous interroger pour plus d'informations. Seules conditions, être membre à jour de ses cotisations, et avoir au moins 16 ans.

À l'ordre du jour

- Lecture du rapport moral
Vote d'approbation
- Lecture du rapport financier
Vote d'approbation
Quitus du conseil d'administration
- Présentation des perspectives de l'exercice en cours
- Renouvellement du Conseil d'administration

pouvoir

Assemblée générale ordinaire de l'association Cour des marguerites

Seconde convocation, le jeudi 4 décembre 2025

Je, soussigné·e,.....
membre de l'association Cour des marguerites, à jour de ma cotisation,
ou représentant·e légal·e de :
membre de l'association Cour des marguerites, à jour de sa cotisation,
donne pouvoir* à :
membre de l'association Cour des marguerites, à jour de sa cotisation,
pour toutes les délibérations et votes de l'assemblée générale du 4 décembre 2025.

Fait à le
(signature)

* conformément aux statuts, un seul pouvoir par personne

Ce pouvoir est à déposer ou adresser à l'association au plus tard le 27 novembre 2025.

COUR DES MARGUERITES

association loi 1901 • siège : 1 rue Jean Jaurès 92160 Antony
contact@courdesmarguerites.fr • 06 95 27 26 71 • www.courdesmarguerites.fr



Rapport moral (exercice juillet 2024- juin 2025)

L'année 2024-2025 confirme la tendance à la stabilisation de nos effectifs des ateliers hebdomadaires, avec toujours un important taux de renouvellement de nos participants. Les stages des vacances scolaires poursuivent leur tassement global, bien que caractérisés par de grandes variations d'une date à l'autre. Il semblerait donc que nous ayons atteint un seuil de développement. C'est pourquoi nous avons lancé au printemps une consultation pour mieux connaître l'avis et les attentes des parents sur nos offres et projets, riche d'enseignements que nous avons pris en compte (avec la mise en place de *Story Time*, *Draw & Speak*, *Singing Together* et de la médiathèque).

D'autres projets sont à l'étude, comme l'idée de s'implanter dans les villes avoisinantes ou la création de stages courts axés "écrit et grammaire". Cette croissance est souhaitable pour pérenniser nos actions.

Nous cherchons également à consolider une équipe salariée compétente et motivée, tout en faisant davantage appel au bénévolat des familles pour décharger cette équipe de tâches chronophages (préparation des loisirs créatifs).

Nous prenons en compte la nécessité à moyen terme de remplacer progressivement Jean-Claude, pour les missions administratives, directoriales et de communication qu'il assure en bénévolat depuis la création de l'association.

En tant qu'association, nous avons besoin d'un conseil d'administration impliqué, statutairement composé de 5 à 11 membres. Il se réunit 4 fois par an, en visioconférence, pour apporter des éclairages différents sur des propositions soumises par le Bureau. Celui-ci se compose d'au moins 2 membres du Conseil et se réunit ou est consulté plus souvent. Actuellement, nous avons été avertis de 2 démissions, mais certains membres n'ont pas pu participer depuis un an à nos réunions. Nous devons donc reconduire les 4 membres restants et recruter au moins un membre pour se conformer à nos statuts.

Rapport comptable (exercice juillet 2024- juin 2025)

Le volume des participations à nos ateliers et stages restant globalement constant, nos recettes ne varient que dans la mesure de leur revalorisation. Nos tarifs, étudiés et votés par le Conseil d'administration, visent à compenser l'augmentation des charges (la part des charges fixes ayant doublé depuis le déménagement). Notre maîtrise des dépenses nous a permis, cette année, d'équilibrer notre budget et de revenir à une situation bénéficiaire.

Si nous avons surmonté nos difficultés récentes (coût de la location du siège et du licenciement), une analyse des comptes montre cependant que le résultat d'exploitation est très légèrement négatif (d'environ 1 375 €), le bénéfice final étant dû à des produits exceptionnels (notamment la reprise sur provision du licenciement).

Comme signalé l'an dernier, ce licenciement a eu pour conséquences la mise au jour d'arriérés dus aux salariées (primes d'ancienneté, grille de la convention collective, etc.). Nous avons désormais recours à un cabinet pour gérer la paie (et non plus au CEA, service gratuit de l'Urssaf), afin d'être en règle et de prévenir ce genre de situation.

Nous avons dû compenser de nombreuses absences de salarié·e·s (justifiées ou injustifiées) en recourant aux services d'anciennes assistantes (en honoraires). Les aides salariales propres aux associations (contrats PEC) sont de moins en moins avantageuses et plus difficiles d'accès. Cette situation plaide pour une équipe performante et stable (en allant vers plus de CDI).

Compte de résultat exercice exercice 12 (juillet 2024-juin 2025)					
CHARGES	2024-2025	2023-2024	PRODUITS	2024-2025	2023-2024
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Vente de marchandises		
Achats d'approvisionnement			Production vendue (biens et services)	267 092 €	268 645 €
Autres charges externes	223 749 €	224 446 €	Production stockée		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 010 €		Production immobilisée		
Rémunération du personnel	44 400 €	68 849 €	Subventions d'exploitation	15 043 €	13 125 €
Charges sociales	23 691 €	10 357 €	Autres produits	9 340 €	10 615 €
Dotations aux amortissements			Produits financiers	1 936 €	1 639 €
Dotation aux provisions			Produits divers de gestion courante		534 €
Autres charges	0 €	230 €			
Charges financières					
TOTAL (I)	292 850 €	303 882 €	TOTAL (I)	293 411 €	294 558 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELLES (II)	6 298 €	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	292 850 €	303 882 €	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	299 709 €	294 558 €
RÉSULTAT (bénéfices ou pertes)	6 859 €	-9 324 €			
TOTAL GÉNÉRAL	299 709 €	294 558 €	TOTAL GÉNÉRAL	299 709 €	294 558 €
Évaluation des contributions volontaires en nature			Évaluation des contributions volontaires en nature		
Personnel bénévole	38 000 €	38 000 €	Bénévolat	38 000 €	38 000 €

Perspectives et budget prévisionnel de l'exercice en cours

Les inscriptions enregistrées pour l'exercice en cours suivent le même schéma que ces dernières années. Le contexte est donc inchangé, nos charges suivent l'inflation. Nous envisageons la création de nouvelles activités ou l'expansion dans les communes avoisinantes, mais ces projets nécessitent un investissement humain et financier dont nous ne disposons pas actuellement (projets qui ne seront pas immédiatement rentables).

Nous voulons stabiliser notre équipe salariée, en envisageant une embauche en CDI aux plus performant·e·s. Nous devons également anticiper le remplacement progressif du bénévole chargé de l'administration et de la communication, et donc constituer une réserve.

Nous avons mis en place des "bonus" pour fidéliser nos membres et compenser l'augmentation votée par le Conseil d'administration en avril. Nous multiplions les appels au bénévolat pour nous aider à préparer les loisirs créatifs, ce qui devrait nous permettre de reconsidérer la composition de notre équipe salariée.

Le Conseil d'administration a réactualisé la convention annuelle nous liant à la responsable pédagogique, notamment en pondérant sa rétribution à l'heure d'atelier ou de stage en fonction du taux de participation de chaque atelier. Cela nous permet d'ouvrir ou de maintenir des groupes à faible taux de participation (jusqu'à quatre élèves), sans que cela pèse sur le résultat de l'association.

Dans les difficultés à venir, il est à noter qu'il est question de nous demander une participation financière pour accéder aux salles municipales, soit pour près du quart de nos ateliers hebdomadaires.

Nous envisageons une forme d'audit subventionné (DLA) afin de faire le point sur nos besoins et les moyens à mettre en œuvre pour assurer la pérennité de l'association.

Budget prévisionnel

prévisionnel 2025-26			
CHARGES	prévisions annuelles	PRODUITS	prévisions annuelles
ACHATS	12 500 €	SERVICES	290 000 €
Petit équipement + achats	2 500 €	Participation aux frais d'ateliers	
Fournitures (bureau, activité, goûter)	5 000 €	Hebdomadaires	250 000 €
Eau, gaz, électricité	5 000 €	Vacances	40 000 €
SERVICES EXTERNES	41 800 €	SUBVENTIONS	13 000 €
Location	34 000 €	Subventions d'exploitation (CUI)*	13 000 €
Entretien et réparations	6 000 €	subventions territoriales	
Primes d'assurance	1 750 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION C	9 500 €
Documentation	50 €	Cotisations	5 500 €
AUTRES SERVICES EXTERNES	168 200 €	Frais de première inscription	4 000 €
Honoraires	165 000 €	Divers	
Publicité (imprimerie)	1 000 €	PRODUITS FINANCIERS	1 250 €
Déplacements, missions, réceptions	650 €	Intérêts livret	1 250 €
Frais postaux et de télécommunication	1 000 €		
Services et frais bancaires	250 €		
divers (adhésion, gratifications)	300 €	AUTRES PRODUITS	0 €
IMPÔTS ET ASSIMILÉS	1 250 €	Divers	
formation continue	1 250 €		
CHARGES DE PERSONNEL	90 000 €		
Rémunérations	55 000 €		
Charges	35 000 €		
AUTRES CHARGES	0 €		
Divers			
TOTAL DES CHARGES	313 750 €	TOTAL DES PRODUITS	313 750 €
	<i>bénéfice</i>		<i>déficit</i>
charges proportionnelles	165 000 €	53%	
charges fixes	148 750 €	47%	

Renouvellement par tiers du Conseil d'administration

Le renouvellement du Conseil d'administration se fait par tiers. Actuellement, après deux démissions en cours d'année, le Conseil d'administration compte 7 membres (minimum 5, maximum 11). Un autre membre, dont le mandat arrive à terme, a exprimé le souhait de ne pas se

représenter. Deux postes sont à renouveler (Claudio Nelson Djankoff ; Vincent Lenain), en tout cinq postes peuvent être pourvus.

En raison du vote électronique, les nouvelles candidatures devront être connues au moins 48h avant le début de l'assemblée générale.